



Société Anonyme  
**Avenue Arnaud Fraiteur 15/23**  
**1050 Bruxelles**

Numéro d'Entreprise 0860.005.067  
 (la « Société »)

### Procuration

Le (la) soussigné(e) \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Propriétaire** de \_\_\_\_\_ actions *nominatives/dématérialisées* (prière de biffer la mention inutile) de la société anonyme Aliaxis, dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, Avenue Arnaud Fraiteur 15/23.

#### 1. Déclarations et instructions de vote

- (i) Le (la) soussigné(e) déclare constituer pour mandataire spécial le président de l'assemblée générale aux fins de le (la) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de cette Société, qui se tiendra le 27 mai 2020 à 11 heures avec l'ordre du jour indiqué ci-après :
1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée
  2. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire
  3. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2019
  4. Affectation bénéficiaire
  5. Décharge aux administrateurs et au Commissaire
  6. Election d'administrateurs
  7. Délégation de pouvoirs
- (ii) Le (la) soussigné(e) déclare souhaiter suivre l'Assemblée en direct via internet et recevoir les informations pratiques à ce sujet à l'adresse e-mail suivante :

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### **IMPORTANT :**

- **La communication de cette adresse e-mail est nécessaire pour suivre l'Assemblée le mercredi 27 mai, à 11.00 via internet.**
- **L'absence de communication d'adresse e-mail sera interprétée comme une renonciation à suivre l'Assemblée en direct.**
- **La Société conservera cette adresse e-mail dans l'unique but de communiquer avec le (la) soussigné(e) en sa capacité d'actionnaire. Le (la) soussigné(e) a le droit à tout moment de révoquer cette autorisation et de demander que cette adresse soit supprimée de ses fichiers par la Société.**

- (iii) Le (la) soussigné(e) donne les instructions de vote suivantes au mandataire spécial sur chacune des propositions de résolution:

**IMPORTANT : A défaut ou en cas d'instructions de vote contradictoires, le mandataire s'abstiendra.**

1.1. Approbation, pour autant que de besoin, des modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée*Proposition*

L'Assemblée approuve, pour autant que de besoin, les modalités relatives à la convocation, à la participation et à la tenue de l'Assemblée.

<b>Instruction de vote*</b>	<b>Vote Pour</b>	<b>Vote Contre</b>	<b>Abstention</b>
*Cochez la case de votre choix			

1.2. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2019*Proposition*

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés au 31 décembre 2019 présentés par le Conseil d'Administration.

<b>Instruction de vote*</b>	<b>Vote Pour</b>	<b>Vote Contre</b>	<b>Abstention</b>
*Cochez la case de votre choix			

1.3. Affectation bénéficiaire*Proposition*

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration et notamment la distribution d'un dividende brut de 0,2935 EURO par action, soit un dividende net de 0,20545 EURO par action en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%.

Le dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

<b>Instruction de vote*</b>	<b>Vote Pour</b>	<b>Vote Contre</b>	<b>Abstention</b>
*Cochez la case de votre choix			

1.4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire*Proposition*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2019.

<b>Instruction de vote*</b>	<b>Vote Pour</b>	<b>Vote Contre</b>	<b>Abstention</b>
*Cochez la case de votre choix			

1.5. Election d'administrateurs*Proposition*

Le mandat de la société 3F Advisory SRL, représentée par Monsieur Olivier Hamoir (représentant permanent), vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020. Elle se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Instruction de vote*	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
*Cochez la case de votre choix			

1.6. Délégation de pouvoirs*Proposition*

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à Manuel Monard, Vincent Leroy, Johan Buelens et Catherine Willemyns, chacun pouvant agir individuellement, et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir les éventuelles formalités relatives aux décisions qui précèdent.

Instruction de vote*	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
*Cochez la case de votre choix			

## **2. La Société attire, pour autant que de besoin, l'attention des actionnaires sur les modalités pratiques de participation et de tenue de l'Assemblée Générale :**

2.1. **Les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent selon les modalités déterminées au point 2.3 ci-dessous:

- (i) confirmer leur volonté de participer à l'Assemblée au moyen d'une procuration ou en votant à distance, et
- (ii) produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges et agences de BNP Paribas Fortis Banque SA, Belfius Banque SA, ou Banque Degroof Petercam SA) une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'Assemblée.

2.2. **Les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société de leur volonté de participer à l'Assemblée au moyen d'une procuration ou en votant à distance selon les modalités déterminées au point 2.3. ci-dessous.

2.3. **Procuration ou vote à distance**

Les actionnaires sont priés d'utiliser :

- (i) le formulaire type de procuration au membre du Conseil d'Administration qui présidera l'Assemblée pour les représenter lors de celle-ci (s'ils optent pour un vote par procuration) ; ou
- (ii) le formulaire type de vote à distance (s'ils optent pour cette solution).

Les formulaires de procuration ou de vote à distance dûment complétés et signés, ainsi que les attestations d'indisponibilité de leurs titres pour les propriétaires d'actions dématérialisées, devront parvenir à la Société à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, au plus tard le 23 mai 2020.

Les formulaires de procuration ou de vote à distance ne sont pas cumulatifs dans le chef des actionnaires pour les mêmes actions. Si la Société devait recevoir les deux formulaires au sujet des mêmes actions, elle se réserve le droit d'écarter l'un ou les deux documents à sa discrétion.

- 2.4. **Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au Commissaire sur leurs rapports ou sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la Société à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, au plus tard le 23 mai 2020. Il sera répondu à ces questions lors de l'Assemblée qui sera retransmise comme indiqué ci-dessous.

La Société répondra avant le 23 mai 2020 (date ultime pour faire parvenir à la Société les formulaires de procuration ou de vote à distance) aux actionnaires qui auraient fait parvenir à la Société le 17 mai 2020 au plus tard leurs questions écrites aux administrateurs. Ces réponses seront également reprises lors de l'Assemblée.

#### 2.5. **Modalités de communication**

Compte tenu des circonstances, la distribution et la collecte du courrier au siège de la Société pourrait être perturbée. Il est donc recommandé aux actionnaires d'envoyer leurs formulaires, attestations, questions écrites et autre correspondance par e-mail à l'adresse suivante : [assemblee@alixis.com](mailto:assemblee@alixis.com)

#### 2.6. **Diffusion de l'Assemblée**

Les actionnaires qui auront valablement rempli les formalités décrites le cas échéant aux points 2.1 à 2.3 ci-dessus et qui en feront la demande par voie électronique (e-mail: [assemblee@alixis.com](mailto:assemblee@alixis.com)) le 23 mai 2020 au plus tard, recevront un email décrivant les modalités qui leur permettront de suivre l'Assemblée le mercredi 27 mai, à 11.00 via internet.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

NB :

- *Prière de faire précéder la signature des mots manuscrits "Bon pour pouvoir".*  
La Société se réserve le droit de ne pas prendre en considération les formulaires incorrectement ou insuffisamment remplis.
- Prière de nous retourner la procuration par voie postale (Aliaxis, Avenue Arnaud Fraiteur 15/23 - 1050 Bruxelles) **ou de préférence par voie électronique** (e-mail : [assemblee@alixis.com](mailto:assemblee@alixis.com)), à l'attention de Monsieur Manuel Monard - Secrétaire Général.